



## Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2023/2024

### PROCÈS-VERBAL N°21

---

**Réunion du : mardi 14 novembre 2023**

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### **SENIORS – CHAMPIONNAT**

##### **550 582 - VILLIERS LE BEL F.C.**

Seniors R3/B – demande à jouer les matchs de l'équipe à 16h00 toute la saison sur le terrain n°2 du Parc des Sports et Loisirs à VILLIERS LE BEL.

La Commission ne peut valider l'horaire de 16h00 toute la saison car le terrain ne dispose pas d'un éclairage classé.

##### **25874239 ULIS CO 1 / BLANC MESNIL SFB 1 du 18/11/2023 (R1/B)**

Demande de changement d'horaire pour jouer à 15h00 des ULIS CO.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de BLANC MESNIL SFB devant parvenir au plus tard le vendredi 17 novembre 2023 à 12h00.

##### **26658634 PARIS ST GERMAIN FC 2 / CLAYE SOUILLY S. 1 du 25/11/2023 (R1/A)**

Demande d'inversion du PARIS ST GERMAIN FC et refus de CLAYE SOUILLY.

Demande du PARIS ST GERMAIN FC pour jouer à 16h00 sur le terrain n°2 du stade Georges Lefevre en raison de l'état du terrain n°1.

Vu les dispositions de l'article 39 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F., la Commission émet un avis favorable au déroulement du match sur le terrain n°2 du stade Georges Lefevre et préconise l'attribution de vestiaires immédiatement à proximité du terrain n°2.

La Commission demande au club de PARIS ST GERMAIN FC d'assurer la sécurité des acteurs du match avant, pendant et après la rencontre.

Concernant l'horaire de 16h00 pour le coup d'envoi, la Commission donne son accord sous réserve de l'accord de CLAYE SOUILLY à transmettre au plus tard le vendredi 24 novembre 2023 à 12h00.

**25922179 VGA ST MAUR F. MASC. 1 / CAP CHARENTON 1 du 17/12/2023 (R2/A)**

Ce match aura lieu le 10/12/2023.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

**25923312 SUCY FC 1 / BAGNEUX COM 1 du 19/11/2023 (R3/A)**

Demande du FC SUCY pour un changement d'horaire 16h00 et sur le terrain n°3 du Parc de Sucy du FC.

La Commission ne peut valider l'horaire de 16h00 pour ce match, car le terrain ne dispose pas d'un éclairage classé.

**546942 - PANTIN O.F.C. – Seniors R3/D**

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 25/10/2023 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERMES à l'équipe Seniors de PANTIN OF.C., à compter du 27 novembre 2023 ; le terrain de repli devant être neutre et situé à 20km de la Ville de PANTIN.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les rencontres suivantes :

25925659 PANTIN OFC / GARGES LES GONESSE FCM du 17/12/2023

25925683 PANTIN OFC / STAINS ES du 21/01/2024

**U20 – CHAMPIONNAT**

**25884750 – AS ARARAT ISSY / PARIS 15 AC du 19/11/2023 (R3/B)**

La Commission prend connaissance d'un doublon de programmation à 14h à la CITE DES SPORTS d'ISSY LES MOULINEAUX avec une rencontre de Coupe de France Féminine.

Elle demande à l'AS ARARAT ISSY de lui communiquer une installation ou un créneau afin de permettre le bon déroulement de la rencontre avant le vendredi 17/11/2023 12h.

**25884659 – RACING CLUB 18 / PARISIENNE ES du 19/11/2023 (R3/A)**

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de Paris.

La rencontre aura lieu au STADE BERTRAND DAUVIN à 16H.

**COUPE GAMBARDILLA – CREDIT AGRICOLE**

Finales Régionales matchs à jouer le 19 novembre 2023

1/ 27609907 CERGY PONTOISE FC 1 / VILLETANEUSE CS 1

2/ 27609908 BRETIGNY FCS 1 / FLEURY FC 91 1

3/ 27609909 MEUDON AS 1 / JOINVILLE RC 1

4/ 27609910 US IVRY FOOTBALL 1 / NANTERRE ES 1

5/ 27609911 ENTENTE SANNOIS SG 1 / SARCELLES AS 1

6/ 27609912 NOISY LE SEC B. 1 / VERSAILLES 78 FC 1

7/ 27609913 DOURDAN SPORT 1 / CELLOIS CS 1

8/ 27609914 LE MEE SPORTS 1 AUBERVILLIERS C. 1

9/ 27609915 MANTOIS 78 FC 1 / SAINT OUEN L'AUMONE AS 1

**EPREUVE :**

Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Section et d'en aviser son adversaire.

L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé.

En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

**Arbitrage :**

Pour ces rencontres, il sera désigné **(3) TROIS Arbitres officiels**, à la charge du club recevant.

### **Informations**

Les joueurs licenciés U16 peuvent participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence. A l'exception des dispositions relatives aux catégories d'âge susmentionnées, les conditions de participation à cette épreuve sont celles qui régissent l'équipe dans son championnat. **Toutefois, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la F.F.F..**

#### **27609913 DOURDAN SPORT 1 / CELLOIS CS 1 du 19/11/2023**

Demande de CELLOIS CS pour avancer le coup d'envoi à 13h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de DOURDAN SPORT, à transmettre au plus tard le vendredi 17 novembre 2023 à 12h00.

#### **27609914 LE MEE SPORTS 1 / AUBERVILLIERS C. 1 du 16/11/2023**

Demande de LE MEE SPORTS pour jouer ce match à 12h00, en lever de rideau du match de Coupe Seniors.

Accord de la Commission.

#### **27609910 US IVRY FOOTBALL 1 / NANTERRE ES 1 du 19/11/2023**

Demande de l'US IVRY pour jouer ce match à 16h00

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de l'ES NANTERRE, à transmettre au plus tard le vendredi 17 novembre 2023 à 12h.

### **U18 – CHAMPIONNAT**

#### **25904747 TORCY PVM US / RC ARGENTEUIL du 08/10/2023 (R1)**

La Commission reporte le match au 10 décembre 2023, possibilité de jouer le 19 novembre 2023 avec accord des 2 clubs.

#### **25904749 CRETEIL LUSITANOS US / DRANCY JA du 08/10/2023 (R1)**

La Commission reporte le match au 10 décembre 2023.

#### **25908050 JEUNESSE AUBERVILLIERS / TRAPPES ES du 19/11/2023 (R2/B)**

Courriel de JEUNESSE AUBERVILLIERS indiquant les installations pour jouer ce match, en raison des travaux du stade Dr Pieyre.

Cette rencontre aura lieu au stade Auguste Delaune à AUBERVILLIERS.

Accord de la Commission.

### **U17 – CHAMPIONNAT**

#### **25901554 JOINVILLE RC / FC 93 BOBIGNY BG du 19/11/2023 (R1)**

Demande de changement d'horaire pour jouer à 14h00 de JOINVILLE RC.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de FC 93 BOBIGNY BG à transmettre au plus tard le vendredi 17 novembre 2023 à 12h00.

#### **25901552 JEUNESSE AUBERVILLIERS / PALAISEAU US du 19/11/2023 (R1/A)**

Courriel de JEUNESSE AUBERVILLIERS indiquant les installations pour jouer ce match, en raison des travaux du stade Dr Pieyre.

Cette rencontre aura lieu à 16h45, au stade André Karman à AUBERVILLIERS.

Accord de la Commission.

**25903956 VILLETANEUSE CS / VINCENNES CO du 29/10/2023 (R2/C)**

Courriel du CS VILLETANEUSE indiquant qu'en raison d'un dysfonctionnement de la tablette, la feuille de match informatique n'a pu être transférée et joint les numéros ainsi que l'ensemble des joueurs/dirigeants présents.

Courriel de l'arbitre officiel confirmant le score final de 1 à 5 pour le CO VINCENNES.

La Commission demande au club du CO VINCENNES de lui communiquer pour son club, l'ensemble des joueurs/dirigeants présents.

**25903921 AC BOULOGNE BILLANCOURT / VILLETANEUSE CS du 19/11/2023 (R2/C)**

Demande de report à une date ultérieure de VILLETANEUSE CS, pour raison familiale de l'éducateur, avec accord de l'AC BOULOGNE BILLANCOURT.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission maintient la rencontre au 19 novembre 2023.

**25903922 RAINCY FA / LILAS FC 1 du 19/11/2023 (R2/C)**

Demande de report au 10 décembre 2023 du RAINCY FA, en raison d'un événement familial de l'éducateur, avec accord des LILAS FC.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission maintient la rencontre au 19 novembre 2023.

**25903664 MEUDON AS / VILLENEUVE AF du 19/11/2023 (R2/A)**

Demande de changement d'horaire 12h30 et de terrain sur le stade Jacques Gibert de l'AS MEUDON.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de VILLENEUVE AF à transmettre au plus tard le vendredi 17 novembre 2023 à 12h00.

**26742037 PARIS AS / IVRY US FOOTBALL du 19/11/2023 (R2/A)**

Demande de changement d'horaire pour jouer à 12h00 de PARIS AS.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de l'US IVRY FOOTBALL à transmettre au plus tard le vendredi 17 novembre 2023 à 12h00.

**25904580 COURONNES OFC / TRAPPES ES du 19/11/2023 (R2/G)**

Demande de changement d'horaire pour jouer à 13h00 (horaire officiel) sur le stade Maryse Hilsz de PARIS AS.

Accord de la Commission.

**25904201 NEUILLY O. / CERGY PONTOISE FC du 19/11/2023 (R2/D)**

Demande de changement d'horaire pour jouer à 11h00 de NEUILLY O.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de CERGY PONTOISE FC à transmettre au plus tard le vendredi 17 novembre 2023 à 12h00.

**26742039 RACING CLUB 18 / TROPS FC du 19/11/2023 (R2/E)**

Courriel de la Mairie de Paris.

La Commission fixe cette rencontre à 13h00 sur le stade Louis Lumière Annexe à Paris 20<sup>ème</sup>.

**25903758 SAVIGNY LE TEMPLE FC / LINAS MONTLHERY ESA du 19/11/2023 (R2/B)**

Demande de changement d'horaire pour jouer à 14h45 de SAVIGNY LE TEMPLE FC.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de LINAS MONTLHERY ESA à transmettre au plus tard le vendredi 17 novembre 2023 à 12h00.

**26742047 RACING CLUB 18 / US IVRY FOOTBALL du 03/12/2023 (R2/E)**

Rappel

La Commission demande au club du RACING CLUB 18 de lui indiquer un terrain pour jouer ce match, en raison de l'indisponibilité de son terrain habituel (terrain n°2 du Parc des Sports de BOBIGNY) jusqu'au 31 décembre 2023.

La Commission demande au club de l'US IVRY FOOTBALL de bien vouloir l'informer d'une possibilité d'inversion le cas échéant, pour le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 à 12h00.

**25903665 BOULOGNE BILLANCOURT AC 3 / PANTIN OFC 1 du 19/11/2023 (R2/A)**

Demande de changement d'horaire 15h00 de l'AC BOULOGNE BILLANCOURT.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de PANTIN OFC à transmettre au plus tard le vendredi 17 novembre 2023 à 12h00.

**U16 - CHAMPIONNAT**

**25892101 2 / VERSAILLES 78 FC 2 du 19/11/2023 (R3/D)**

Demande de changement d'horaire pour jouer à 16h00 de RACING CLUB FRANCE.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de VERSAILLES 78 FC à transmettre au plus tard le vendredi 17 novembre 2023 à 12h00.

**25891706 SAINT BRICE FC / TRAPPES ES du 19/11/2023 (R3/A)**

Demande de changement d'horaire pour jouer à 16h00 de SAINT BRICE FC.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de TRAPPES ES à transmettre au plus tard le vendredi 17 novembre 2023 à 12h00.

**25891579 MASSY 91 FC / NEUILLY SUR MARNE SFC du 26/11/2023 (R2/B)**

Rappel.

La Commission demande au club de lui communiquer pour ce match, le nom du terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de MASSY accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire du terrain au plus tard le vendredi 24 novembre 2023 à 12h00.

**Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf U15**

1<sup>er</sup> tour :

**27396038 VAL D'EUROPE FC 1 / JOINVILLE RC 1 du 04/11/2023**

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier (courriels de VAL D'EUROPE FC, rapport de l'arbitre bénévole de VAL D'EUROPE FC, rapport de JOINVILLE RC et FMI),

Considérant qu'à l'issue du temps réglementaire, le score était de 0-0,

Considérant que le club de VAL D'EUROPE FC indique qu'une erreur a été commise lors de la séance des tirs au but sur le nombre de tireurs,

Considérant que le rapport de l'arbitre bénévole de VAL D'EUROPE FC et celui du club de JOINVILLE RC sont contradictoires sur :

- Le nombre de tireurs
- Le nombre tirs au but réussi

Considérant que les éléments transmis ne permettent pas d'apprécier la situation autrement que les informations mentionnées sur la FMI, qui est, rappelons-le, le procès-verbal officiel de la rencontre,

Considérant que les responsables des 2 équipes ont signé la FMI avec les informations suivantes :

Résultat temps réglementaire : 0-0.

Résultat séance de tirs au but : 3-4 pour JOINVILLE RC,

Considérant qu'il est par ailleurs étonnant que le club de VAL D'EUROPE FC signale les faits par un courriel en date du 13/11/2023, soit 9 jours après la date du match,

Par ces motifs,

Maintient le résultat acquis sur le terrain.

JOINVILLE RC qualifié pour le prochain tour.

**Championnat Régional U15**

Régional 1

**25892329 JEUNESSE AUBERVILLIERS 2 / BRETIGNY CS 1 du 18/11/2023**

Courriel de la JEUNESSE AUBERVILLIERS.

Ce match se déroulera au stade Karman à AUBERVILLIERS (horaire inchangé : 16h45).

**Régional 2****Poule A****25894117 PARIS FC 1 / PARIS 13 ATLETICO 1 du 21/10/2023**

Retour de la Commission Régionale des Statuts et Règlements.

La Commission demande au club du PARIS FC des explications sur l'absence d'utilisation de la Feuille de Match Informatique pour les 5 premières rencontres de cette équipe depuis le début de saison.

**25902797 RACING CLUB 18 1 / AS DE PARIS 1 du 11/11/2023**

Match non joué terrain occupé par une autre équipe (doublon).

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier (FMI, rapport de RACING CLUB 18, rapport de l'arbitre officiel, courriel de l'AS DE PARIS et courriel de la Mairie de PARIS),

Considérant qu'il apparaît que la réservation du terrain n'était pas au nom du RACING CLUB 18,

Considérant que la Mairie de PARIS a transmis cette information au RACING CLUB 18 lui indiquant qu'un autre terrain leur été mis à disposition pour ce match (stade des Poissonniers),

Considérant que la responsabilité de RACING CLUB 18 est donc engagée dans le non déroulement de ce match,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à RACING CLUB 18 (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain à l'AS DE PARIS (3pts ; 0 but).

**25894096 AFP 18 1 / CFFP 1 du 18/11/2023**

Demande de l'AFP 18 pour avancer le coup d'envoi à 17h00 au stade des Poissonniers 2 à PARIS.

Accord de la Commission.

**Poule B****25902825 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / ROMAINVILLE CA 1 du 21/10/2023**

Lecture de la Fmi – forfait non avisé de ROMAINVILLE CA.

**Poule C****25914239 MASSY ACADEMIE 1 / PAYS DE FONTAINEBLEAU 1 du 11/11/2023**

Ce match est reporté au samedi 25/11/2023.

**Poule E****Courriel de VGA ST MAUR – 542396**

La Commission prend note que les rencontres à domicile se dérouleront sur le terrain n°2 du Parc des Sports de Choisy – coup d'envoi 13h00.

Concernant les demandes d'inversion liées au partage du terrain avec une autre équipe FSGT, elle accorde l'inversion des matchs Aller / Retour sur les 2 rencontres suivantes :

**25904069 VGA ST MAUR 1 / BRIE EST FC 1 du 02/12/2023**

Match aller devient 25904069 BRIE EST FC 1 / VGA ST MAUR 1 le 02/12/2023

Match retour devient 25904129 VGA ST MAUR 1 / BRIE EST FC 1 le 27/04/2024

**25904136 VGA ST MAUR 1 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 04/05/2024**

Match aller devient 25904076 VGA ST MAUR 1 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 le 09/12/2023

Match retour devient 25904136 FONTENAY SOUS BOIS US 1 / VGA ST MAUR 1 le 04/05/2024

Pour les 2 autres rencontres, la Commission ne peut pas répondre favorablement et demande au club de la VGA ST MAUR de proposer un autre terrain pour ces matchs :  
VGA ST MAUR 1 / VAL D'EUROPE FC du 27/01/2024 (le match aller a déjà eu lieu)  
VGA ST MAUR 1 / ROMAINVILLE du 23/03/2024 (le match aller ayant lieu le 18/11/2023 délai trop court)

**25904061 VILLEJUIF US 1 / BUSSY ST GEORGES FC 1 du 18/11/2023**

Dans l'attente des résultats des matchs de Coupe de Paris Crédit Mutuel idf des 2 clubs, ce match reste reporté à une date ultérieure.

**Poule F**

**25908196 RIS ORANGIS US 1 / VIRY CHATILLON ES 1 date à fixer**

**Rappel date de report :**

- Soit le samedi 25/11/2023 uniquement en cas d'élimination de RIS ORANGIS US en Coupe de Paris Crédit Mutuel idf U15 lors de son match du 18/11/2023,
- Soit en cas de qualification de RIS ORANGIS US et compte tenu de la proximité géographique des 2 villes, il est demandé aux 2 clubs de proposer une date commune en semaine afin de replanifier cette rencontre (match à jouer avant le 31/12/2023).

**25908192 LINAS MONTHLERY ESA 1 / VILLENEUVE AFC 1 du 11/11/2023**

Ce match reste reporté à une date ultérieure dans l'attente des prochains résultats du tour de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf.

**Poule G**

**25909893 RUEIL MAILMAISON FC 1 / MEUDON AS 1 reporté au 28/10/2023**

Réception des courriels des 2 clubs.

Ce match se déroulera le mercredi 15/11/2023 à 18h15 au Stade du Parc (Terrain n°4) à RUEIL MALMAISON.

**Courriel d'ANTONY FOOT EVOLUTION – 564045**

La Commission prend note de la modification annuelle de l'horaire du coup d'envoi des matchs à domicile : 15h00.

**Poule H**

**25915324 RED STAR FC 2 / VILLETANEUSE CS 1 du 30/09/2023**

Lecture de la Fmi – forfait non avisé de VILLETANEUSE CS.

**Poule I**

**25913183 ARGENTEUIL FC 1 / CORMEILLAIS ACS 1 du 11/11/2023**

Ce match est reporté au samedi 25/11/2023.

**25913181 ENTENTE SSG 1 / ROISSY EN France US 1 du 11/11/2023**

Ce match reste reporté à une date ultérieure dans l'attente des prochains résultats du tour de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf.

**25913189 FRANCONVILLE FC 1 / ARGENTEUIL FC 1 du 18/11/2023**

Demande d'ARGENTEUIL Fc pour décaler le coup d'envoi du match à 17h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de FRANCONVILLE FC à transmettre au plus tard le vendredi 17/11/2023 – 12h00.

**Poule J**

**25913844 PORT MARLY CS 1 / CONFLANS FC du 11/11/2023**

Lecture de la FMI - Match non joué (terrain impraticable sur place).

**Ce match est reporté à une date ultérieure.**

**25913839 HOUILLES AC 1 / MUREAUX OFC 1 du 11/11/2023**

Ce match reste reporté à une date ultérieure dans l'attente des prochains résultats du tour de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf.

**25913850 HOUILLES AC 1 / PORT MARLY CS 1 du 18/11/2023**

La Commission,

Pris connaissance du courriel de HOUILLES AC proposant d'accueillir le match soit le 15/11 soit le 22/11 à 17h00 au stade Tobrouk de SARTROUVILLE,

Considérant que les 2 équipes ont 2 matchs en retard,

Considérant que l'équipe de HOUILLES AC est toujours qualifiée en Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf U15,

Considérant l'absence de réponse de PORT MARLY CS aux demandes de HOUILLES AC,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le calendrier,

Par ces motifs,

Fixe le match au mercredi 22/11/2023 à 17h00 au stade Tobrouk de SARTROUVILLE

**25913847 CLAYES SS BOIS USM 1 / POISSY FC 1 du 18/11/2023**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de CLAYES SOUS BOIS USM pour jouer ce match au stade Jean François Beltramini à LES CLAYES SOUS BOIS.

Considérant que cette modification s'accompagne d'un changement de surface de jeu (synthétique à pelouse),

Considérant les conditions climatiques actuelles,

Par ces motifs,

Donne son accord pour le changement de surface de jeu et précise qu'en cas de fermeture du terrain en herbe le match sera repositionné automatiquement sur le terrain synthétique du stade Dominique Rocheteau des CLAYES SOUS BOIS (étant précisé que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau Départemental).

**U15 – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

La Commission demande aux clubs recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1<sup>er</sup> rappel :

Régional 2 – poule D - 25903402 VAIRES ENT. ET C. US / NEUILLY MARNE S.F.C. 1 du 11/11/2023

Régional 2 – poule D - 25903403 VILLEPARISIS U.S.M. 1 / ROSNY SS/BOIS ST.O. 1 du 11/11/2023

Régional 2 – Poule F - 25908189 GRIGNY U.S. 1 / VAL YERRES CROSNE 1 du 11/11/2023

**Championnat Régional U14****Régional 1****Poule A****25865234 VILLEJUIF US 1 / MONTRouGE FC 92 1 du 11/11/2023**

Lecture du courriel de l'arbitre officiel indiquant une erreur dans la saisie du résultat sur la FMI.

La Commission enregistre le résultat suivant :

VILLEJUIF US = 3 buts.

MONTRouGE FC 92 = 4 buts.

**Poule B****25865328 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 11/11/2023**

Ce match reste reporté à une date ultérieure dans l'attente des prochains résultats du tour de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf.



**Régional 2****Poule A****25887155 NANTERRE ES 1 / HOUILLES AC 1 du 11/11/2023**

Lecture des courriels d'HOUILLES AC et de l'arbitre officiel indiquant une erreur dans la saisie du résultat sur la FMI (4-2 pour NANTERRE ES au lieu de 5-2).

La Commission entérine le résultat suivant :

NANTERRE ES = 4 buts.

HOUILLES AC = 2 buts.

**25887158 MEUDON AS 1 / ENTENTE SSG 1 du 18/11/2023**

Accord des 2 clubs pour jouer le match à 16h00 au stade Jean Galibert de MEUDON.

Accord de la Commission.

A transmettre à la CRTIS.

**Régional 3****Poule C****25890727 ORLY AS 1 / SENART MOISSY 2 du 18/11/2023**

La Commission reste en attente de la transmission de la part du club d'ORLY AS sur le terrain de repli (qui doit être situé à 20km de la ville d'ORLY).

Sans retour au plus le vendredi 17/11/2023 – 12h00, le match sera retiré de l'agenda et la Commission statuera.

**Rappel :**

Match du dernier pour lequel le club d'ORLY doit fournir un terrain de repli situé à 20km de la ville d'ORLY :

25890735 ORLY AS 1 / BRETIGNY FCS 2 du 09/12/2023

**Poule D****25891135 JEUNESSE AUBERVILLIERS 2 / CO VINCENNES 1 du 18/11/2023**

Courriel de la JEUNESSE AUBERVILLIERS.

Ce match se déroulera au stade Karman à AUBERVILLIERS (horaire inchangé : 15h00).

**25891138 BRUNOY FC 1 / MASSY 91 FC 1 du 18/11/2023**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de BRUNOY FC pour jouer ce match à 16h00 sur le terrain n°1 du stade Municipal de BRUNOY.

Considérant que cette modification s'accompagne d'un changement de surface de jeu (synthétique à pelouse),

Considérant les conditions climatiques actuelles,

Considérant la planification des rencontres officielles sur le terrain synthétique,

Par ces motifs,

Donne son accord pour le changement horaire (sous réserve de l'accord de MASSY 91 FC à transmettre au plus tard le vendredi 17/11/2023 – 12h00),

Donne son accord pour le changement de surface de jeu et précise qu'en cas de fermeture du terrain en herbe le match sera repositionné automatiquement sur le terrain synthétique du stade Municipal de BRUNOY (le coup d'envoi restera alors à 15h00).

**CDM – CHAMPIONNAT****860 294 VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB (R3/D)**

Courriel de VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL demandant à jouer les matchs de son équipe à 11h00, en raison de son partage de terrain avec l'équipe CDM R2 des PORTUGAIS DE VILLENEUVE ST GEORGES jouant à 9h00.

Accord de la Commission.

**25883933 HERICY VULAINES / VAL YERRES CROSNE du 19/11/2023 (R3/C)**

**25883955 HERICY VULAINES / DOURDAN S. du 14/01/2024 (R3/C)**

Rappel.

Courriel d'HERICY VULAINES demandant l'inversion des matchs, en raison de l'indisponibilité de ses installations à ces dates.

La Commission reste en attente d'un document officiel de la mairie indiquant ces indisponibilités, à fournir au plus tard vendredi 17 novembre 2023 à 12h00.

A défaut, cette rencontre sera maintenue sur le terrain habituel et rappelle au club que les compétitions régionales sont prioritaires sur les compétitions départementales.

Courriel du 14/11/2023 d'HERICY VULAINES demandant à jouer son match à 11h30 et refus de VAL YERRES CROSNE.

La Commission demande au club de VAL YERRES CROSNE, la possibilité de recevoir le match sur ses installations, informations devant parvenir au plus tard le vendredi 17 novembre 2023 à 12h00.

**25883801 CHAMPAGNE 95 SFC / CHAMPIONNET SP. du 19/11/2023 (R3/B)**

Réception d'un arrêté municipal de la Ville indiquant l'indisponibilité des installations le 19 novembre 2023, en raison d'une brocante ;

Courriel du SFC CHAMPAGNE 95 précisant ne pas avoir de terrain de repli pour jouer ce match.

La Commission demande au club de CHAMPIONNET SP. de bien vouloir indiquer la possibilité de recevoir ce match sur ses installations, information à communiquer au plus le vendredi 17 novembre 2023 à 12h00.

A réception, la Commission statuera.